19e ANNÉE — N° 26. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. JEUDI, 6 MARS 1879.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 m matin.	5 h. » m matin.	6 h. 49 m matin.	10 h. 12 m matin.	8 h. 23 m matin.	10 h. 40 m matin.	4 h. 27 m soir.	1 h. 8 m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m matin.

Cahors, 6 Mars.

M. Lepère, député, ministre de l'agriculture et du commerce, est nommé ministre de l'intérieur et des cultes, en remplacement de M. de Marcère, dont la démission est acceptée.

M. Martin-Feuillée, député, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes, en remplacement de M. Develle, dont la démission est acceptée.

M. Andrieux, député, est nommé préfet de police, en remplacement de M. Albert Gigot, dont la démission est acceptée.

M. Tirard, député, est nommé ministre de l'agriculture et du commerce en remplacement de M. Lepère, appelé au ministère de l'intérieur.

Ce dernier choix est favorable aux partisans de la liberté commerciale, et nous nous en réjouissons pour le département du Lot.

On nous écrit de Paris que M. Léon Say, ministre des finances, avait menacé de donner sa démission si le nouveau titulaire de l'agriculture et du commerce était un protectionniste.

M. Tirard a soumis un programme économique au conseil des ministres. Dans cette note, M. Tirard s'est montré libre-échangiste, avec quelques réserves compatibles avec les intérêts de notre industrie.

La chute de M. de Marcère, ministre de l'intérieur, n'a ressemblé en rien à une crise ministérielle ; c'est un simple incident, et il faut s'en féliciter.

L'affaire de la préfecture de police, mal engagée et mal conduite, a motivé cet incident. La morale à en tirer, c'est que chacun reconnaît d'une part, qu'il est urgent de rendre à l'institution de la police la force et l'autorité que de regrettables appréciations lui ont en partie enlevées, d'autre part qu'il fallait procéder par voie d'enquête officieuse et non par voie d'enquête officielle.

Voici quelques renseignements sur la retraite de M. de Marcère :

Pendant la suspension de la séance de la Chambre des députés, à quatre heures, les bureaux des groupes de la majorité républicaine se sont réunis afin d'arrêter une ligne de conduite à propos du vote d'un ordre du jour. Les députés de la Gauche et du Centre gauche se sont tout d'abord préoccupés d'épargner au ministre de l'intérieur un ordre du jour motivé renfermant un blâme en termes par trop pénibles pour M. de Marcère.

Quelqu'un fit observer que M. le ministre de l'intérieur venait de donner sa démission à ses collègues. On résolut alors de demander à M. de Marcère s'il persisterait dans sa pensée de retraite au cas où l'ordre du jour pur et simple serait substitué à l'ordre du jour motivé présenté par M. Clémenceau.

M. le ministre de l'intérieur, qui se trouvait dans le cabinet des questeurs, ayant été mis au courant de ce qui se passait dans la réunion des bureaux des groupes républicains, confirma qu'il avait donné sa démission et qu'il était décidé à la maintenir, même après le vote d'un ordre du jour pur et simple. Il pria seulement qu'on lui évitât l'ennui de rentrer à la séance afin de faire connaître son adhésion à l'ordre du jour pur et simple.

De leur côté, M. Clémenceau et ses amis de l'Extrême Gauche, déclarèrent que la retraite du ministre de l'intérieur leur suffirait, et qu'ils n'avaient aucune raison d'insister pour l'ordre du jour motivé, du moment que l'ordre du jour pur et simple devait produire un résultat identique.

Telles sont les raisons qui ont permis à la majorité républicaine de ne pas se diviser dans cette circonstance, et cela au grand étonnement des membres de la droite.

Aux yeux du *XIXe Siècle*, la chute de M. de Marcère a été un suicide, le suicide d'un homme de bien qui perd la tête au moment où un acte de résolution pourrait éviter la faillite et ses suites. D'ailleurs, si le *XIXe Siècle* déplore sa chute, il n'en prend pas le deuil, car il espère que M. de Marcère en reviendra.

Le discours de M. Clémenceau, qui a parlé le premier, n'avait soulevé à gauche aucun de ces mouvements qui révèlent une conviction solidement assise et une volonté consciente d'elle-même. Soixante membres environ de l'extrême gauche accueillaient de leurs applaudissements périodiques la parole claire, dure, métallique du député de Paris, dont l'argumentation sobre et serrée rappelait la manière implacable de Saint-Just.

Quand M. de Marcère s'est levé pour lui répondre, il n'y avait pas de résolution prise à gauche. La majorité flottait indécise. Les nombreuses sympathies que le ministre avait acquises et méritées depuis longtemps ne demandaient qu'à se rattacher à ses déclarations ; on attendait que sa parole tirât la gauche d'une gêne et d'un malaise qui lui pesaient visiblement. Cette attitude a été trompée. M. de Marcère a été, il faut le reconnaître, mal servi par son émotion. Sa voix, un peu voilée, manquait de portée, et sa défense a paru heurter à plusieurs reprises le sentiment de l'Assemblée. Dès le début de son discours, une protestation assez vive contre l'épuration des fonctionnaires qui tient tant au cœur de nos députés a été accueillie par des murmures désapprobateurs.

Cette impression fâcheuse s'est accentuée encore quand le ministre a parlé des devoirs qu'imposerait aux agents de la sécurité publique le retour des amnistiés. Les derniers mots de M. de Marcère n'ont pu venir à bout de cette contagion de défaveur qui s'étendait des derniers bancs de l'extrême gauche jusqu'aux confins du centre gauche. Quand le ministre, qu'aucun encouragement n'est venu soutenir et réconforter dans sa tâche ardue, a quitté la tribune, le silence douloureux qui régnait à gauche indiquait trop clairement que l'opinion de la majorité était faite.

M. John Lemoinne, dans un article consacré à combattre le procès des ministres du 16 mai, dit que le principal personnage, c'est-à-dire le maréchal de Mac-Mahon, ne peut pas être poursuivi. Puis il réveille un souvenir historique, celui du procès de Strasbourg, à la suite de l'équipée du prince Bonaparte, futur empereur des français, et il continue ainsi :

Le héros de l'aventure avait été appréhendé et très prosaïquement mis dans la prison de ville. Louis-Philippe le Débonnaire, qui ne pêcha jamais que par trop de clémence, viola la loi pour sauver le coupable. En vingt-quatre heures on changea le gardien de la prison, on envoya, la nuit, des voitures de poste pour enlever le prisonnier sur un ordre écrit du ministre de l'intérieur, et le prince Louis fut conduit à Lorient et embarqué pour l'Amérique. On sait aussi que le roi, de plus en plus débonnaire, lui fit remettre comme viatique une notable quantité de louis ou de napoléons, comme on voudra.

Si nous rappelons ces faits, c'est parce qu'ils peuvent servir d'exemple comme procédure. Le principal auteur de l'affaire de Strasbourg, le premier responsable, se trouvant en dehors de l'action de la justice, ses complices et ses instruments devaient forcément partager son immunité. La situation illégale était tellement claire, que la Cour devant laquelle comparaissaient les accusés fut obligée de l'avouer et dit dans son arrêt : « Attendu, en droit, » que les magistrats ne peuvent s'écarter du prin- » cipe fondamental de l'égalité devant la loi, ni » s'abstenir d'y rendre hommage ; mais que l'ex- » traction de Napoléon-Louis Banaparte de la mai- » son d'arrêt de Strasbourg est un acte exception- » nel et de haute politique gouvernementale sur le- » quel la Cour ne saurait être appelée à se pronon- » cer en présence des pouvoirs politiques de l'E- » tat... » Dès ce moment, les coupables étaient indemnes, et le célèbre avocat qui était venu défendre son frère eut le droit de dire : « Après l'échec » qu'une grande mesure politique a fait subir à » l'instruction, je le déclare hautement, ce qui » vous reste à faire, sans descendre dans aucun dé- » tail, c'est de les acquitter tous. » Et, en effet, ils furent tous acquittés.

Eh bien ! dans le cas actuel, les ministres du 16 ne peuvent pas être poursuivis parce que le premier auteur de l'entreprise, le premier responsable, n'est plus là pour répondre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Gambetta.

Séance du 4 mars.

Le procès-verbal est adopté.

La Chambre adopte deux projets concernant les mandats de poste.

Est ensuite reprise la discussion du projet de loi sur la marine marchande.

M. Gaudin expose les souffrances de cette marine. Elles sont depuis longtemps reconnues. L'urgence d'y remédier est également reconnue ; mais c'est ici le cas de rappeler le proverbe que dans le pays des promesses on meurt de faim. Les avantages que stipule le projet actuel sont inférieurs à ceux que donnait la surtaxe de pavillon. Il est inexact de dire que les propositions soumises à la Chambre émanent de l'initiative parlementaire ; elles sont la conséquence de la loi votée en 1875. M. Gaudin critique ensuite le mode actuel de construction des navires. Il croit qu'on devrait revenir à l'emploi plus fréquent des navires voiliers. Il combat l'idée que les progrès de la marine militaire rendent moins nécessaire le concours des marins de la marine marchande. Il trouve que la situation géographique de la France a beaucoup perdu de ses avantages par suite de la décadence de la marine marchande. Il insiste sur la concurrence étrangère. Au milieu d'un pareil mouvement, il est impossible de nous désintéresser de la marine dans le moment où les pays de consommation sont devenus des pays de production et d'exportation. L'industrie française doit se transformer à son tour, à moins qu'elle ne veuille abdiquer.

L'orateur s'interrompt quelques instants.

M. Gaudin, reprenant la parole, aborde l'examen des remèdes à employer pour combattre les souffrances de la marine marchande. Il dit qu'il peut y avoir un dégrèvement à réaliser sur la patente des armateurs. La création d'un crédit maritime est très désirable et n'est pas impossible à réaliser avec ou sans le concours de l'Etat. Il critique vivement le système de la commission qui favorise la routine. La prime à la construction, proposée par M. Périn, est un terrain sur lequel on pourrait s'entendre. Il ne faut pas croire que la protection soit inutile. Il y a des industries qui ont été créées grâce à la protection, et qui maintenant prospèrent, sans plus avoir besoin de secours. M. Gaudin termine en exprimant l'espoir que la Chambre votera le projet parce qu'il concourt au but commun que tous poursuivent, qui est la grandeur et la prospérité de la France. (Très bien !)

M. Barodet dépose une proposition tendant à l'abrogation de la loi de 1852, relative aux interdictions du séjour dans le département de la Seine et dans l'agglomération lyonnaise.

La séance est levée.

SÉNAT

Présidence de M. MARTEL.

Séance du 4 mars.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Martel. Le Sénat renvoie à une prochaine séance le vote de l'ensemble du projet relatif aux tramways.

Le Sénat adopte le projet portant déclaration d'utilité publique de la concession définitive à la compagnie de l'Est, du chemin de fer de Jessains à Eclaron.

Sur la demande de M. Freycinet, qui dit que M. Léon Say est retenu à la Chambre des députés, la discussion du projet portant création d'une caisse nationale de prévoyance pour les fonctionnaires et employés civils, est renvoyée à la prochaine séance.

M. de Carayon-Latour parle sur la proposition qu'il a déposée, proposition relative à des pensions à accorder aux familles des soldats tués pendant l'insurrection de 1871. Il développe une demande d'urgence. (Bruit à gauche).

M. Tolain dit que c'est une voie ouverte à des récriminations.

M. de Carayon-Latour se demande s'il n'y a pas dans ceux qui ont réclamé l'amnistie certaines personnes dont les actes ont provoqué l'insurrection.

M. Jules Favre dit : « Mais c'est une provocation ! »

M. Valentin ajoute que si ce n'est pas une provocation sérieuse, c'est une provocation indescente.

M. le président invite M. Valentin à retirer le mot, qui n'est pas parlementaire.

M. de Carayon-Latour espère que le Sénat ne refusera pas de voter le projet qu'il lui soumet, qui est un acte de reconnaissance et d'apaisement.

M. Magnin dit : Votre langage n'est pas celui de l'apaisement.

M. de Carayon-Latour demande au Sénat de prononcer l'urgence.

M. Pelletan dit que la proposition est bien tardive ; M. de Carayon-Latour aurait dû la faire dans l'ancienne assemblée.

M. Tolain dit : Nous aurions pu nous taire en votant contre l'urgence ; mais l'orateur a dirigé une insinuation malveillante contre quelques-uns de ses collègues ; il n'a pas reculé devant la provocation. Il faut que nous disions un mot : M. de Carayon-Latour a rappelé le mot de M. Le Royer, reprochant à la Commune d'être venue en aide à l'étranger. Cet argument est singulier dans la bouche d'un homme appartenant à un parti qui a fait la guerre de Vendée. (Applaudissements à gauche. — Vives réclamations à droite.)

M. Combescure signale une omission commise par M. de Carayon Latour. Pourquoi ne pas accorder aussi une pension aux familles de ceux qui, après l'insurrection, ont été fusillés par erreur ? (Très-bien ! à gauche. — Une voix à droite : « Très volontiers ! »)

M. de Lareinty proteste contre la comparaison entre la Commune et la guerre de Vendée.

MM. de Lorgeril et de Gavardie prononcent des

mots qui se perdent dans le tumulte.

L'urgence sur la proposition de M. Carayon-Latour n'est pas adoptée. Cette proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

La prochaine séance aura lieu vendredi.

La séance est levée.

Lundi, la commission d'enquête sur les actes du 16 Mai s'est réunie: M. Waddington et Le Royer sont seuls venus; tous les membres, à l'exception de deux, étaient présents.

M. Waddington a développé les raisons politiques par lesquelles le gouvernement croit devoir s'opposer à la mise en accusation ou à toute autre conclusion qui y aboutirait.

La commission s'est formée en comité secret et s'est ajournée pour statuer.

Les déclarations de M. Waddington ont été telles qu'on les pressentait; il a fait valoir contre la mise en accusation l'agitation qu'elle amènerait dans le pays par une instruction prolongée, les inconvénients qu'elle aurait point de vue de la comparution des témoins militaires, et enfin le mauvais effet qu'elle produirait sur l'opinion publique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur où l'on s'attendait à ce que les débuts du gouvernement marquassent une ère d'apaisement général.

L'affaire Rouvier.

Il a été question, dans la séance de lundi, d'un procès-verbal de la commission d'enquête sur la préfecture de police, relatif à l'affaire Rouvier.

Ce document n'a pas été lu en séance; mais les journaux en ont reçu communication.

Nous reproduisons les principaux passages, et nous devons rappeler à ce sujet, combien fut odieuse la polémique de certains journaux.

Les soussignés, membres de la commission d'enquête sur la préfecture de police, font, en ce qui concerne l'affaire Rouvier, la déclaration suivante :

Il a été établi par l'ensemble et la concordance de témoignages :

1° Que le 13 février 1876, au moment même où M. Rouvier était assailli par un sieur Desplanques, dans une galerie du Palais-Royal, un individu qui a été désigné à l'enquête, se trouvait de son propre aveu, dans cette galerie, et que cet individu a été condamné, en 1872, à six mois de prison pour des fait analogues à ceux qui motivaient l'agression dont M. Rouvier était victime.

2° Que cet individu, après maintes réticences, a déclaré qu'il a abordé le sieur Desplanques, qu'il lui a parlé, qu'il l'a accompagné jusqu'au bas de sa demeure, qu'il a attendu sa sortie, qu'il lui a parlé de nouveau, et qu'il est allé boire avec lui dans un cabaret.

3° Que M. Lombard, officier de paix, attaché au service politique de la préfecture de police, a été informé le premier de la scène qui venait de se passer au Palais-Royal, qu'il a refusé, se retranchant derrière le secret professionnel, de faire connaître la personne qui lui avait donné cette information, mais qu'il a déclaré la tenir d'un témoin occulaire qui avait même bu avec le père de l'une de ces enfants, le sieur Desplanques.

Or, Desplanques ayant déclaré n'avoir bu dans cette soirée qu'avec le seul individu qui l'avait abordé après la scène, il ne pouvait y avoir de doute sur la personne qui a informé M. Lombard. La conviction de la commission était telle, que M. le ministre qui présidait, ne crut pas devoir poursuivre l'interrogatoire de M. Lombard, sur ce point, déclarant que c'était bien inutile.

4° Que M. Lombard n'ignorait pas — lui-même l'a déclaré — les antécédents de X.... qu'il a déclaré, en outre, le connaître depuis 1871, et qu'il le recevait quelquefois dans son bureau.

Que, de plus, il résulte de la déposition d'une dame, que X... a amené chez elle M. Lombard pour recueillir des informations au sujet d'une prétendue conspiration qui lui avait été signalée.

X... a reconnu l'exactitude de cette déclaration.

5° Que cette même dame déclare avoir reçu, le jour du vendredi-saint, le lendemain de l'affaire du Palais-Royal, la visite du sieur X..., qui lui a raconté les détails de cette affaire, et elle affirme. de la façon la plus positive, que ledit X... portait un paletot marron conforme à celui qu'ont décrit les enfants offensés.

6° Qu'à la vérité, dans une enquête postérieure au procès Rouvier, et faite par M. Clément, commissaire de police, ces enfants n'ont pas reconnu le sieur X..., mais que le sieur Desplanques, qui avait causé par deux fois et bu avec lui, ne l'a pas reconnu davantage.

7° Que, non-seulement M. Lombard ne paraît pas avoir informé la justice des faits parvenus à sa connaissance et qui eussent été de nature cependant à détourner les soupçons qui planaient sur l'honorable M. Rouvier, et que, bien au contraire, chargé d'une information sur certains individus, notamment sur X..., il a adressé un rapport que la commission l'a forcé de lire tout entier et dont les termes ont soulevé l'indignation de tous les assistants. Que, dans ce rapport, M. Lombard ne mentionne ni la présence de X... sur les lieux au moment même de l'outrage, ni sa conversation avec Desplanques, ni rien en un mot qui pût éclairer la justice.

Signé: P. TIRARD, SCHŒLCHER, E. TOLAIN
H. THULIÉ, A. LIOUVILLE.

INFORMATIONS

On lit dans le *Journal des Débats:*

Nous croyons savoir que l'idée de réunir dans une des capitales d'Europe une conférence composée des ambassadeurs des puissances gagne en ce moment du terrain, et que le gouvernement anglais ne serait pas éloigné de s'y rallier. Une telle conférence aurait pour tâche de résoudre les difficultés d'exécution du traité de Berlin et de fixer l'interprétation des articles en litige. Il ne manque pas en effet de questions importantes qui restent en suspens et qu'il serait urgent de régler au moment où approche le terme marqué pour l'évacuation des troupes russes. Cette idée avait été émise déjà dans les entretiens particuliers des diplomates réunis à Berlin, mais sans prendre alors une forme officielle.

On lit dans le *Militaer-Wochenblatt*, une des feuilles militaires les plus importantes de l'Allemagne :

« Ceux qui ont pu, dans ces derniers temps, étudier de près l'armée française, ont pu constater qu'elle a acquis des qualités éminentes : ténacité, dévouement et bonne volonté du soldat, sobriété, excellente discipline sous le feu; elle peut fournir des marches forcées tout en conservant un bon ordre. Ses chefs savent habilement calculer l'effet des diverses armes, choisir les meilleures positions stratégiques, les fortifier de la façon la plus pratique et en même temps s'en servir pour dissimuler leurs opérations.

» L'ancienne *furia*, l'ardeur déréglée, ont été remplacées par un grand calme et des mouvements systématiques, quelquefois un peu pédantesques. En somme, les masses se développent aujourd'hui avec toute leur force, mais les parties n'ont pas encore beaucoup d'indépendance et d'initiative. L'armée française est aujourd'hui un instrument de défense hors ligne. »

Les ingénieurs de la ville de Paris viennent de réunir tous les états de dépenses effectuées au mois de janvier dernier pour déblayer les rues de la neige qui s'y était amoncelée. Il paraît que le total dépasse 725,000 francs, et ce chiffre ne semblera pas étonnant si l'on se rapelle que plusieurs milliers de tombereaux ont dû être réquisitionnés pour transporter, soit aux bouches des grands égouts, soit à la Seine, les masses énormes de neige que des régiments de balayeurs empilaient le long des chaussées.

On assure que le motif du refus de M. Regnault, préfet de la Charente-Inférieure, d'accepter la préfecture de police serait l'ingérence du conseil municipal dans les affaires de cette administration. M. Regnault aurait posé comme condition de son acceptation que le budget de la préfecture de police ne resterait point dans les attributions du conseil.

Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de son fils Patrice, est parti dimanche pour Sully sur-Loire, où il va prendre un repos d'un mois au moins.

De Sully, l'ancien président de la République se rendra en Autriche, chez son beau-frère, M. le duc de Castries.

On annonce la mort de M. de La Rochette, député légitimiste de la 2e circonscription de Saint-Nazaire (Loire Inférieure); il était fils de l'ancien sénateur inamovible élu par la gauche en décembre 1875.

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante au sujet de la mort de Sheere-Ali :

Le vice-roi de l'Inde a télégraphié au gouvernement qu'il a reçu une lettre de Yakoub Khan, lui annonçant la mort de son père Sheere-Ali, survenue le 21 février. Yakoub déclare que c'est par un sentiment d'amitié qu'il fait part du décès de son père qui était un vieil ami de l'Angleterre.

Ce langage semble indiquer des intentions pacifiques. Le gouvernement anglais de son côté, est certainement disposé à traiter et à se contenter du minimum des concessions territoriales nécessaires pour les frontières scientifiques. En tout cas la mort de Sheere-Ali débarrasse la Russie d'une source d'ennuis.

L'opinion anglaise s'est remise de l'abattement qu'avait causé la première nouvelle des désastres du Cap. On est convaincu que les Zoulous n'ont pas su profiter de leur succès. Lord Chelmsford et particulièrement sir Bartle Frère sont vivement critiqués.

Madrid, 4 mars.

Hier soir, M. Canovas del Castillo a remis au roi don Alphonse la démission de tout le cabinet. Le roi l'a acceptée.

Le nouveau ministère est attendu pour la fin de la semaine. M. Canovas en aurait la présidence. Seraient maintenus, de l'ancien cabinet, les ministres de l'intérieur, des finances et de la justice.

En donnant sa démission, le ministère a présenté au roi un projet de dissolution des Cortès.

Depuis deux jours, le bruit courait à Saint-Pétersbourg, qu'une imprimerie clandestine avait été découverte à Kiev. Un supplément du *Messager Officiel* confirme aujourd'hui ce fait et ajoute que la police et les gendarmes qui opérèrent la descente dans les locaux de l'imprimerie furent reçus par des coups de feu et obligés de se servir de leurs armes. Cinq gendarmes et Agents ont été blessés. Onze individus, hommes et femmes ont été arrêtés. On a saisi le matériel de l'imprimerie, des contrefaçons de sceaux de diverses administrations, des documents, des brochures révolutionnaires, des révolvers et des poignards.

On écrit de Bruxelles :

Je reviens de Tervueren : le château est complétement détruit. On a travaillé toute une journée, mais en vain, à paralyser la marche de l'incendie.

La princesse Charlotte a été sauvée et mise en sûreté. C'est la reine qui l'a emmenée à Laeken. Ce n'est pas sans résistance que la princesse a pu être éloignée de sa résidence en flammes; deux fois on a dû la ramener devant le palais qui n'était plus qu'une fournaise.

La population est en proie à une émotion indiscible.

C'est à cinq heures du matin que le feu a pris dans les appartements du médecin attaché à la personne de la princesse. L'alarme a été donnée par une maraîchère qui se rendait à la ville. Le développement du fléau a été bientôt tel que malgré les pompes à vapeur, on n'a pu l'entraver.

Les pertes artistiques sont irréparables.

J'ai de très curieux renseignements sur le château lui-même, sur les collections, sur les tableaux brûlés, sur la façon dont la princesse Charlotte vivait en ces dernières années, ainsi que sur la soirée, où la commotion semblait lui avoir rendu un semblant de raison..

Le roi et la reine sont très affectés.

Le roi est resté toute la journée sur le lieu de l'incendie, assisté du colonel Van de Felt.

Un scandale de la Bourse de Berlin

Samedi, le bruit se répandit tout-à-coup à

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

6 Mars 1879. (34)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XII

LE HAREM.

Les femmes d'Orient seraient condamnées à une réclusion continuelle sans les fréquentes visites qu'elles se rendent entre amies (ce qu'on nomme une *visite* est une journée entière passée chez une autre femme). Elle sortent enveloppées dans un voile épais (*bourgo*) qui leur masque la figure et ne laisse paraître que les yeux. Elles sont de plus couvertes par un *habanas* ou *malaye*, longue pièce de soie de couleur foncée ou de coton bleu, dont le milieu est attaché sur le sommet de la tête, et dont les bouts sont ramenés sur chaque bras, de telle sorte qu'elles sont enveloppées dans une espèce de domino qui dissimule entièrement la taille et les formes du corps.

Reproduction interdite.

Les femmes appartenant à de puissants seigneurs sont toujours surveillées par des *eunuques* qui ne les quittent jamais. Leurs voiles ne doivent tomber que chez elles ou chez leurs amies, quand aucun homme ne peut les voir. A la faveur de ce costume, de cet uniforme commun à toutes les femmes, elles peuvent darder leurs regards sur les beaux cavaliers, tandis que les hommes détournent les yeux, de peur d'avoir l'air de regarder une femme qui a un autre maître.

Elles passent souvent huit ou dix jours chez une amie; libres de toute contrainte, elles se dépouillent de leur *bourgo* pour danser, chanter et faire mille folies. Comme il pourrait arriver que le maître, entrant sans prévenir, aperçut le visage d'un autre femme qui ne lui appartient pas, pour qu'il ne puisse déshonorer en la voyant celle qui ne doit être vue que par son époux, la visiteuse a le soin de laisser à la porte du *harem* ses *babouches*, pour avertir qu'il y a là une étrangère. Le mari attend alors qu'elle soit partie, ou bien il fait appeler ses femmes dans un autre lieu.

Les hommes ne peuvent, sous aucun prétexte, pénétrer dans un *harem* étranger. A leur tour les femmes ne peuvent pas non plus se présenter dans la *mandara* où le mari reçoit ceux qui ont à lui parler. Mais dans le cas où elles désireraient entretenir leur époux, elles ont un moyen de le prier de se rendre auprès d'elles.

L'eunuque prend les *babouches* que son maître a laissées sur le tapis avant de s'accroupir sur son divan et les lui présente. Cela veut dire: *ma maîtresse désire vous parler*.

Si la femme est le cœur du harem, l'eunuque en est l'âme. L'eunuque est le plus cher de tous les esclaves, car plus d'un tiers de ces malheureux meurent en entrant en fonction. Les grands seigneurs ont seuls des *touachis* (eunuques) et les entretiennent magnifiquement.

Un eunuque a toujours de beaux habits, un cheval fringant et une selle brodée d'or. Il ne quitte jamais celles qui doit surveiller. Il mange et dort dans le *harem*. Quand elles sortent, il précède les femmes en faisant ranger les passants, car tout le monde est obligé de laisser libre le *chemin de l'ombre au harem* d'un grand seigneur. Depuis que les troupes turques ont adopté la tactique des troupes chrétiennes, les postes rendent les honneurs militaires aux femmes des pachas; mais pour concilier l'ordonnance européenne avec les mœurs musulmanes, les soldats présentent les armes aux femmes en leur tournant le dos.

Le *sérail* de Malhoun-Khatoun, le chef druse, était l'un des plus beaux de Damas. Son *harem* l'un des plus fameux. Rien n'était en effet, plus féeriquement attrayant que l'intérieur de ce cœur du palais.

Chaque salle avait son bassin et son jet d'eau, son sofa circulaire et son estrade de fleurs. Quelques-unes de ces salles étaient pavées en marbre blanc, quelques autres en mosaïques: le plus grand nombre étaient couvertes d'un de ces riches tapis dont les couleurs sont si vives, la laine si épaisse, que l'œil croit voir et le pied croit sentir une pelouse à l'herbe haute et aux fleurs harmonieusement distribuées.

Plus loin était le *kiosk* où le cheik venait faire son *kief*, c'est-à-dire, s'abandonner à cette rêverie vague, à ce repos étudié, à cette demie-somnolence qui permet à l'âme d'errer à son aise à travers l'œuvre du Créateur, parmi le monde des idées et l'univers des songes.

Une salle entre autres était une véritable merveille (1). Dans cette salle ronde, aérée par vingt fenêtres à ogives, aux grillages dorés, et qui montent et baissent à volonté, des socles en albâtre portent des vases de fleurs et des cassolettes de parfums. Plusieurs colonnettes, peintes alternativement en bleu et en rouge, soutiennent un plafond ovale où sont représentés des arbres d'or sur un fond d'argent. Entre chacune des colonnettes sont écrits dans ces bizarres caractères qui sont un des luxes de l'Orient, des sentences arabes, des poésies persanes et des versets du *Koran*. Puis, d'un côté brille un faisceau d'armes où les fines lames de Damas et d'Ispahan s'échelonnent sur les pistolets damasquinés de Stamboul, sur les larges espingoles barbaresques et les longues carabines albanaises. De l'autre côté, en pendant, s'étale un râtelier de pipes, dont l'ambre jaune, la soie pourpre, les cheminées dorées, les tuyaux de merisier poli font la richesse.

Enfin un tapis de *Brousse*, un sofa de velours et un bassin d'eau limpide complètent l'ameublement de ce délicieux *retiro*.

(1) Que le lecteur ne croie pas que j'invente. Je donne ici des descriptions des lieux tels que je l'ai ai vus.

(*A suivre*).

la Bourse de Berlin que la peste venait d'éclater dans cette ville et qu'elle avait, en quelques heures, déjà fait une vingtaine de victimes. Une émotion extraordinaire s'empara des spéculateurs; déjà bon nombre d'individus, voulant réaliser leurs valeurs pour avoir de l'argent et se sauver au plus vite de la capitale, offraient avec rage leurs papiers; la baisse se dessinait rapidement, lorsque l'autorité fit avertir le public que cette rumeur provenait uniquement du fait très simple qu'une douzaine d'individus, appartenant au personnel d'une brasserie, étaient tombés malades de la trichinose à la suite d'un repas où ils avaient tous mangé de la même viande de porc infectée de trichine. La police est à la recherche du coupable qui a répandu cette fausse nouvelle.

Le maréchal Canrobert, en sa qualité de président de la commission de classement des grades, a coutume de réunir, dans un banquet annuel, à la suite des opérations de cette commission, les dix-neuf chefs de corps qui en font partie et le gouverneur de Paris.

Ce dîner a eu lieu dimanche.

En face du maréchal était assis le ministre de la guerre, à sa droite le duc d'Aumale, comme le plus ancien général de division de l'armée, et à sa gauche le général Bourbaki.

A droite du général Gresley, ministre de la guerre, le général Deligny, et à sa gauche le général Douai.

La liste officielle des prélats qui seront nommés cardinaux dans le prochain consistoire est jusqu'à présent ainsi composée :

Le docteur Hergenrvetker, de Wurtzbourg;
Le docteur Newman, de Londres;
Mgr Desprez, archevêque de Toulouse;
Mgr Pie, évêque de Poitiers;
Mgr Meglia, nonce du Pape à Paris;
Mgr Sanguini, nonce du Pape à Lisbonne.

Les trois ou quatre autres cardinaux seront choisis parmi les prélats italiens.

CHRONIQUE LOCALE

Par décret du 25 février 1879, M. Lagardère, commissaire de police à Cahors, a été nommé commissaire de police à Nîmes (Gard).

L'enquête de la police relativement aux vols récents qui se sont produits en ville n'a pas, que nous sachions, donné de résultat. Nous devons toutefois louer M. le commissaire de police des précautions qu'il vient de prendre pour éviter de nouvelles et coupables tentatives : Des patrouilles sont faites pendant la nuit par des agents accompagnés de piquets de soldats.

La première conférence de l'Association philotechnique a eu lieu hier au soir. La salle était trop petite pour contenir les nombreux auditeurs, et les chaises étaient distribuées avec une parcimonie regrettable.

M. Delpech, professeur de quatrième au lycée, a lu une intéressante et très-complète biographie sur Benjamin Franklin. Il nous a montré le simple ouvrier imprimeur arrivant à la fortune et à la renommée par son génie et sa puissance de volonté. Tour à tour profond politique et savant physicien, Franklin est une des gloires les plus pures qui honorent non-seulement leur pays, mais l'humanité tout entière. Le récit émaillé d'anecdotes piquantes et de considérations philosophiques a tenu l'auditoire dans une continuelle attention et a valu au professeur un succès mérité. C'est un excellent début pour la Société philotechnique.

17e CORPS D'ARMÉE.

L'*Avenir militaire* publie le tableau des lieutenants d'infanterie proposés pour le grade de capitaine, avec le numéro de classement.

Voici les noms des lieutenants du 7e de ligne :

MM.
20 Mellinger de Bouzonville.
29 Maitrot.
144 De Mecflet.
257 Clavère.

Nous recommandons aux royalistes les extraits suivants du *Courrier du Lot :*

Le *Journal du Lot* a décidément attaché un chiffonnier à sa rédaction. Le départ de S. A. le Prince Impérial pour l'Afrique-anglaise a fourni à ce digne employé une abondante récolte d'ordures cueillies dans la *République française*, dans l'*Union* et dans les Gazettes (*Gazette de France*, *Gazette du Languedoc*, organes légitimistes.) Il y en a dans son dernier numéro deux pleines hottes; c'est nauséabond.

***

... Notre Prince sent fermenter dans ses jeunes veines le sang des Napoléon; Gambetta et ses acolytes n'ont dans les leurs que du jus de betterave ou du petit-lait.

***

... Quant aux *Gazettes royalistes*, le respect que les feuilles bonapartistes n'ont cessé de témoigner à leur Roi et à leur attitude aurait dû leur inspirer un tout autre langage. Le silence est une pudeur à la portée de tout le monde. Si M. le comte de Chambord n'était pas empêché par l'accident que l'on sait de monter à cheval, et s'il avait tenté le sort des armes dans l'état-major de l'armée autrichienne, de cette Puissance, qui a toujours donné à lui et aux siens une si noble hospitalité, nous aurions applaudi. Les feuilles royalistes comprennent autrement que nous les convenances; soit! quant à nous, nous félicitons cordialement notre Prince de ce qu'il n'a pas songé à se prévaloir « *de sa grandeur qui l'attache au rivage.* »

***

... La nuit dernière le chiffonnier du *Journal du Lot* a, dans sa tournée, ramassé un nouveau chiffon ordurier à l'adresse du Prince Impérial. Celui-ci est encore tombé d'une Gazette (*Gazette de France*).

Nous lisons dans le *Réformateur :*

Quelle est la cause des deux vols avec effraction qui ont été commis à Cahors?

Il n'y en a qu'une : c'est la République!

« La République nous a donné la misère, le chomage, les grèves. » L'Empire, lui, nous a bien donné des grèves aussi; mais au lieu de les dénouer pacifiquement, il fit tirer sur les ouvriers dont plusieurs furent tués, comme à la Ricamarie... quelle différence!

La République a amené la « suspension des travaux et des paiements... Les crimes les plus atroces se succèdent... On dirait que celui dont la parole déchaîne à son gré les vents et les tempêtes, » ne veut plus mettre un frein à la fureur des flots, mais qu' « il a maudit la France républicaine, en lui infligeant, après le phylloxera, » et la sophistication de la chicorée, « les inondations et les cyclones, un interminable hiver, qui stérilise le sol le plus fertile et nous menace, après tant de fléaux, de la récolte la plus mauvaise du siècle. »

La voilà, la cause des vols commis à Cahors.

Et quand je vous aurai dit que c'est le *Courrier du Lot* qui a trouvé cela, vous sentirez tout ce qu'un pareil tableau a de sincère et d'alarmant.

S.

ORPHÉON DE CAHORS

L'Orphéon de Cahors a procédé dernièrement à la réélection annuelle de son bureau.

Les mêmes membres ont été réélus sauf M. Lartigue qui, ayant été nommé secrétaire en remplacement de M. Brugié, démissionnaire, a été remplacé par M. A. Delport, notaire.

Quelques jours après, ont été nommés: orphéoniste chef M. Bercegol et porte-étendard M. Miquel.

Par une heureuse innovation destinée a resserrer les liens qui unissent entre eux les membres de la société orphéonique, chacun des orphéonistes a été, par ses camarades, accepté à la pluralité des voix.

Tout candidat nouveau devra être d'abord présenté et patronné par deux orphéonistes, examiné par le directeur pour le classement de la voix et accepté par la commission. L'Orphéon procédera ensuite à son admission définitive, comme orphéoniste surnuméraire, par voie de scrutin secret.

Deux fois par semaine il est fait un cours de solfège obligatoire pour tous les membres de la société.

Nul dorénavant ne pourra être reçu orphéoniste en pied s'il ne justifie savoir lire la musique. Les anciens orphéonistes seuls qui désireraient rentrer dans la société en seront dispensés.

Les répétitions de l'orphéon ont toujours lieu les jours précédemment fixés. Répétition d'ensemble le samedi.

La commission a nommé orphéonistes honoraires, MM. Cubaynes et Teulières.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 6 mars, 1 h. 40 m soir.

La commission d'enquête électorale, dans sa séance d'hier, a paru décidée à demander la mise en accusation des ministres du 16 Mai.

Le conseil des ministres, unanimement opposé à cette mesure, posera nettement la question de confiance à la Chambre des députés.

L'opinion est fortement émue par cet incident.

Bourse de Paris

Cours du 6 Mars.

Rente 3 p. %.....	77.82
— 3 p. % amortissable.	79 90
— 4 1/2 p. %.....	112.00
— 5 p. %.....	112.70

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 5 mars	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.030 »	3.020 »
Crédit foncier.....	752 50	745 »
Orléans-Actions.....	1.220 »	1.220 »
Orléans-Obligations..	370 »	369 75
Suez	710 »	703 75
Italien 5 %	76 45	76 35

Etude de Me Scipion DELBREIL, avoué-licencié, près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du trois mars courant, et par exploit de Contou, huissier à Cahors, en date du cinq au même mois de mars, la dame Marie-Rose Fournier, sans profession, épouse du sieur Jean Baussac, métayer, habitante et domiciliée avec lui au lieu de Hauteserre, commune de Cieurac, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Elle a constitué Me Scipion Delbreil pour son avoué près ledit tribunal.

Fait à Cahors, le six mars mil huit cent soixante-dix-neuf.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

A la suite des variations brusques de température que nous subissons, beaucoup de personne sont atteintes de *maux de gorge*, de *bronchite*, de *rhumes*, de *toux nerveuses* difficiles à combattre, les préparation balsimiques donnent les meilleurs résultats, et parmi elles, le **Sirop** et la **Pâte de Sève de pin maritime de Lagasse**, pharmacien à Bordeaux, sont conseillés de préférence par tons les médecins.

Voici encore un éclatant témoignage de l'efficacité du **Phosphate de fer de Leras** docteur ès sciences pour la guérison de *l'anémie* des *pâles couleurs* des *maux d'estomac*, et de toutes les maladies ayant pour cause l'appauvrissement du sang. Comme toujours il vient des médecins les plus haut placés;

« Sa forme liquide lui donne un avantage immense sur la Pilule, il est pour moi supérieur aux préparations iodées. »

ARNAL, ex-médecin de S. M, l'Empereur.

« De tous les ferrugineux, nous n'en connaissons pas qui agisse aussi promptement ni aussi favorablement... sans fatigue pour l'estomac. — BELLOC, BAUME, BIGOT, FOLLET PROVOST, médecins des hôpitaux. »

Nou devons à la verité de constater que tous les médecins qui ont prescrits à leurs malades, les Cigarettes Indiennes de Grimault et Ce, sont unanimes à déclarer que l'effet de ce médicament est merveilleux contre l'*asthme*, l'*oppression*, les *catharre*, l'*inflamation des muqueuses*, du *nez*, du *palais* et des *bronches*.

Extrait de la *Gazette médicale* de Vienne (Autriche.)

UN CONSEIL A SUIVRE

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; s'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il pour en tirer le plus grand parti possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variable dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous le pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hopitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petitss capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norwége pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment du repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr, 50 contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

AVIS IMPORTANT

50 médecin des hôpitaux de Paris ont constaté que le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Delangrenier**, étaient les pectoraux les plus *efficace* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritation de poitrine* et de la gorge. Ne contenant ni *opium*, ni *morphine*, ni *codéine*, ils peuvent être donnés sans crainte, aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

1879

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE.

SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

Imprimerie de A. LAYTOU, rue Valentré.

1879.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,
ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin,

Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonnières.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.

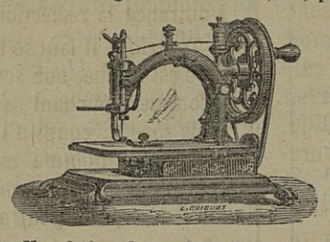

Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse..	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225

MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

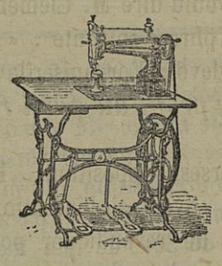

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies

Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

SEPTIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN **4** FRANCS

Semaine politique et financière—Études sur les questions du jour—Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc.—Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires—Arbitrages avantageux—Conseils particuliers par Correspondance—Échéance des Coupons et leur prix exact—Vérification des listes de tirages—Collection des anciens tirages—Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 Fr. LA Première Année

AVEC LA PRIME GRATUITE

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, Rue Taitbout—Paris.

Depuis le 1er juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS *est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.*

CAMPAGNE DE 1879

DREYFUS FRÈRES & Cie

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM SANTA COLOMA et Cie.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Cie.
Hâvre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN

AVIS

A céder de suite

LE GREFFE

DE LA JUSTICE DE PAIX

du canton de Bretenoux (Lot).

Pour traiter, s'adresser à M. Pradelle, Juge de Paix, à Bretenoux.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser *franco* à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir *franco* instructions et prix-courants.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE — EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui *vient de paraître.* 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et *Supplément.* Édition Hachette. 5 volumes brochés.....	112
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'ORBIGNY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.....	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé...	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.....	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.....	125
Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume....	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.....	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

BUFFANT

Md TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS,

Mr

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées.

Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage.

Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, aciérés.

Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon.

Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées.

Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre.

Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc.

Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles.

Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 1 fr. 50.

Bordure depuis 1 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.

Le tout à des Prix modérés.

DENTIFRICES du Dr DELABARRE

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale

Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.

MIXTURE ORIENTALE

Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.

Dépôt : France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.

Envoi sur demande adresées a Du Fumouze successeur 78, faubourg St-Denis, à Paris.

PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES

Le **Véritable Papier d'Albespeyres**, le seul admis et employé dans les hôpitaux militaires, est recommandé depuis **60 ans** par les sommités médicales comme étant la meilleure préparation pour entretenir les vésicatoires.

Le **Véritable Papier d'Albespeyres** est vendu en boîtes enveloppées dans un prospectus commençant par ces mots : **PAPIER** épispastique d'**ALBESPEYRES.**

Avis Important :

Est contrefaite toute boîte dont l'étiquette ne porte pas la signature : Fumouze Albespeyres

---

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... ... 3 fr.
id. par la poste..... .. 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

MARQUES DE FABRIQUE — CHRISTOFLE

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

Récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878

POUR NOS COLLABORATEURS

2 MÉDAILLES D'OR
4 MÉDAILLES D'ARGENT, 4 MEDAILLES DE BRONZE
ET 7 MENTIONS HONORABLES

GRAND PRIX

(Cl. 24, Orfévrerie)

MÉDAILLE D'OR

(Cl. 43, Métallurgie du NICKEL et de ses alliages.)

MARQUES DE FABRIQUE — CHRISTOFLE

ORFÉVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

SURTOUTS ET SERVICES DE DESSERT

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, **DONNER LE MEILLEUR PRODUIT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE,** nous avons constamment maintenu et souvent amélioré la qualité de nos produits, sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité du produit. La seule garantie pour le public est de n'acheter que les produits revêtus de la marque ci-dessus et du nom de **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

CHRISTOFLE ET Ce.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles